

# Université: Mohamed El-bachir El-Ibrahimi de Bordj Bou Arréridj

**Faculté:** Sciences de la Nature et de la Vie et Sciences de la Terre et d

**Département:** Sciences agronomiques

**Année Universitaire:** 2021 / 2022



**1ère année – Domaine: Sciences de la Nature et de la Vie – Filière: Sciences agronomiques – Spécialité: Protection des végétaux – 2ème Semestre**

**Section N° 1 Groupe N° 1**

Date : 15/06/2022

**Résultats de l'examen de la matière :Légis / Législation / Unité Enseignement**

Transversal

Coef. examen: 100.00% Coef. CC: 0.00% Coef.de la matière: 01 Crédit: 1.00 Code UE: UE.T

Matière non requise

N°	Nom et prénoms	Matricule	Etat	Exam	TD	TP	Conf	Sem	Proj	Stage	Autre
1	ALLOUANI AMINE	171733063739	N	02,00							
2	ALLOUNE MERIEM ACHOUAK	161633063576	N	13,00							
3	AYAD KHAOULA	171733063779	N	13,00							
4	BELALIT ACHOUAK	161633069365	N	07,50							
5	BELHADDAD BILEL	181833055556	N	05,50							
6	BELHADJ AHLEM	171733060831	N	09,00							
7	BELMILOUD ILHAM	171733063459	N	24,00							
8	BELOUADAH AMEL	21113052822	N	01,00							
9	BELOUADAH KARIMA	171733062105	N	00,00							
10	BENDJEDDOU SAFIA	171733060876	N	06,00							
11	BENZEMAM IMENE	161633062943	N	14,50							
12	BOUDOUH AKRAM	171733061220	N	—							
13	BOUGUETTAYA SOUNIA	181833051344	N	11,50							
14	BOUHALFAYA AROUA	171733055539	N	08,00							
15	BOUZIANE LEILA	181833054645	N	14,00							
16	CHARIFI IMANE	171733059748	N	12,00							
17	CHEKHABA YOUNES	171733063865	N	05,50							
18	CHETTOUH MAROUA	171833061300	N	10,50							
19	DIAF MERIEM	181833053402	N	01,00							
20	GHARBI ANIS	161633062781	D	14,00							
21	GHAROUAT MOUNIRA	161733068489	N	16,00							
22	GHERBI AMEL	151533067693	N	12,00							
23	GHERSALLAH MOHAMED AMINE	171733057807	N	08,00							
24	HASSANI RIHAB	181833052216	N	11,00							
25	HEZZAT ASMA	171733063122	N	07,50							
26	HOUFAF AIMENE	161633067548	N	15,00							
27	HOUMOUR HOUDA	161633064782	D	—							
28	LAIDANI ASMA	181833055517	N	01,00							
29	LOUASSA DAHIBA	181833056671	N	12,00							
30	MEKHALIF IMANE	171733063135	N	11,00							
31	NOUIOUA AMIRA	161633069370	N	09,00							
32	SASSI INES	171733057304	N	08,00							
33	SOUICI NABIL	181833055954	N	03,50							
34	TRAIKIA DALLEL	181833051188	N	12,00							
35	ZEHRAR FATIMA ZOHRA	171733057748	N	15,50							

Zouche S.

**Université: Mohamed El-bachir El-Ibrahimi de Bordj Bou Arréridj**

**Faculté:** Sciences de la Nature et de la Vie et Sciences de la Terre et d

**Département:** Sciences agronomiques

**Année Universitaire:** 2021 / 2022



1ère année – Domaine: Sciences de la Nature et de la Vie – Filière: Sciences agronomiques Spécialité:

Protection des végétaux – 2ème Semestre

Section N° 1 Groupe N° 1

Date : 15/06/2022

**Résultats de l'examen de la matière :** Légis / Législation / Unité Enseignement

Transversal

Coef. examen: 100.0% Coef. CC: 0.00% Coef.de la matière: 01 Crédit: 1.00 Code UE: UE.T

Matière non requise

N°	Nom et prénoms	Matricule	Etat	Exam	TD	TP	Conf	Sem	Proj	Stage	Autre
36	ZOUAOUI ASSIL	171733058589	N	<u>  </u>							

Ziouche S.

## Législation

### Corrigé type



1. Le dossier de demande d'homologation doit comporter : (4 pts)
  - ✓ Un formulaire de demande d'homologation
  - ✓ Une fiche descriptive du produit phytosanitaire
  - ✓ Un dossier biologique du produit phytosanitaire
  - ✓ Un dossier analytique du produit phytosanitaire
  - ✓ Un échantillon de référence de 250 grammes ou 250 millilitres en flacon scellé
  - ✓ Un échantillon d'un (1) gramme de matière active technique destiné aux tests d'analyses des Résidus et de la conformité;
  - ✓ Un certificat de fabrication du produit phytosanitaire délivré par les autorités officielles du pays D'origine.
  - ✓ Chaque dossier ne concerne qu'un seul produit phytosanitaire et doit être établi en cinq (5) Exemplaires.
2. Donnez le Décret exécutif relatif au contrôle des produits phytosanitaires à usage agricole. (2 pts)
  - ✓ Le Décret exécutif n° 95-405 du 9 Rajab 1416 correspondant au 2 décembre 1995
3. Citez les objectifs d'une homologation d'un pesticide. (4 pts)

- Objectif n° 1 : Efficacité/Spécificité

La toxicité doit être élevée pour la cible (efficacité) mais nulle ou en tout cas la plus faible possible pour l'homme, les animaux domestiques, la faune, les insectes auxiliaires et pollinisateurs, les plantes cultivées (spécificité).

- Objectif n° 2 : Persistance

La persistance du produit doit être suffisante pour éviter les traitements multiples mais compatibles avec les problèmes d'environnement pour éviter les phénomènes de concentration dans la chaîne alimentaire ainsi que les limitations à la rotation des cultures.

4. En plus du président qui est un représentant de l'autorité phytosanitaire. Quels sont les autres membres de la commission d'homologation. (4 Pts)
  - ✓ Le représentant du ministre chargé de la santé
  - ✓ Le représentant du ministre chargé de l'environnement
  - ✓ Le représentant du ministre chargé du commerce
  - ✓ Le représentant du ministre chargé du travail

- ✓ Le représentant du ministre chargé de la recherche
- ✓ Le représentant du ministre chargé de l'industrie
- ✓ Le rapporteur du comité d'évaluation biologique
- ✓ Le rapporteur du comité d'étude de la toxicité.



5. De l'achat des produits phytosanitaires à la gestion des déchets : Le maniement des produits Phytosanitaires requiert des conditions techniques mais également des obligations réglementaires Pour une bonne utilisation tout au long de leur emploi. Quelles sont les consignes à suivre avant le traitement, pendant le traitement et après le traitement. (6 pts)

### Avant le traitement

- Achat du produit et son Autorisation de mise sur le marché (AMM)
- Transport du produits: Pour transporter sans danger les produits phytosanitaires du site d'achat à l'exploitation, il faut se référer aux logos inscrits sur les cartons d'emballages (et non les bidons). Ces symboles permettent de classer et d'identifier la marchandise dangereuse
- Stockage en toute sécurité: Stocker les produits phytosanitaires dans des armoires ou locaux adaptés. Les produits doivent être rangés par classes de toxicité (exemple d'un local de stockage)
- Bien lire l'étiquette: La compréhension des étiquettes et pictogrammes inscrit sur les produits chimiques est indispensable pour les manipuler correctement et minimiser au maximum les risques existants lors de leur utilisation
- Equipements de protection individuelle (EPI): La protection physique de l'utilisateur Est obligatoire
- Aménagement d'une aire de remplissage-lavage: une aire de remplissage et lavage Etanche avec un système de récupération des eaux elle permet principalement d'éviter de polluer le Milieu naturel et de travailler dans de bonnes conditions
- Contrôle du pulvérisateur: Le contrôle des pulvérisateurs qui permet de s'assurer du bon Fonctionnement des appareils d'application des produits phytosanitaires.

### Pendant le traitement

- 
- ✓ Conditions météorologiques: Il est nécessaire d'avoir des conditions météorologiques et climatiques adaptées lors d'un traitement pour assurer une bonne efficacité du produit et de minimiser les pertes
  - ✓ Conditions d'applications: il faut faire attention aux temps, vent, délais avant récolte (DAR) et la protection de la faune (oiseaux, abeilles Il est préférable de traiter tard le soir ou très tôt le matin
  - ✓ Les mélanges de produits: soyez vigilants et vérifier le tableau d'autorisation des mélanges des produits
  - ✓ Remplir son pulvérisateur et Préparer sa bouillie: Les volumes doivent être calculés à l'avance et éviter les débordements et protéger la source d'alimentation en eau
  - ✓ Les distances de sécurité : les Zones Non Traitées (ZNT) permettent d'éviter la contamination directe des cours d'eau et respecter l'environnement aquatique, les distances à respecter (5mètres, 20m, 50m et 100m)

### Après le traitement

- Gérer son fond de cuve et laver son appareil : les effluents phytosanitaires sont Les fonds de cuve, les eaux de lavage intérieur et extérieur du pulvérisateur. Ces effluents Peuvent être gérés au champ en respectant des conditions bien précises ou comme un déchet Qu'il faut stocker et traite sans être rejeter dans la nature
- Éliminer ses déchets phytosanitaires: toute utilisation de produits Phytosanitaires, produit des déchets : Emballages vides (EVPP), Produits non utilisés ou plus Utilisables (PPNU), les EPI souillés doivent les éliminer correctement par des collectes dont le But de récupérer les déchets et de les valoriser conformément à la réglementation.
- Les agriculteurs sont tenus d'enregistrer toutes les applications phytosanitaires Effectuées sur leurs exploitations afin d'assurer la traçabilité des produits.
- Traiter ses cultures avec des volumes réduits de produits phytosanitaires est Possible à condition de bien régler son matériel et d'intervenir au bon moment. Vitesse D'avancement, type de buses, hauteur de rampe, hygrométrie lors de l'intervention... tous Ces facteurs sont à prendre en compte pour garantir l'efficacité du traitement.